

Vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur le site : passeport.ants.gouv.fr et avoir toute information complémentaire.

Liste des pièces à fournir MAJEUR

CNI

PASSEPORT

Les ORIGINAUX et les PHOTOCOPIES de l'ensemble des pièces doivent être présentés.

Justificatif de l'identité et de l'Etat Civil :

- Photo d'identité** datant de **moins de 6 mois** (format 35x45 mm), le visage et les oreilles dégagés, le regard droit, la bouche fermée et la tête nue. Le fond doit être de couleur claire et uni (pas de blanc). Il est fortement recommandé de retirer ses lunettes (sauf production d'un certificat médical attestant d'une pathologie).

POUR UNE PREMIERE DEMANDE :

- Un autre titre sécurisé
ou Un **acte de naissance** de moins de trois mois (copie intégrale).
SAUF pour les personnes nées dans les communes affiliées à Comedec (échange électronique des données de l'Etat Civil).

POUR UN RENOUELEMENT :

- Présentation de l'**ancien titre**.
 Un autre titre sécurisé en cours de validité.
ou Un **acte de naissance** de moins de trois mois (copie intégrale).
SAUF pour les personnes nées dans les communes affiliées à Comedec (échange électronique des données de l'Etat Civil).

EN CAS DE VOL/PERTE :

- Titre Sécurisé (CNI ou Passeport).
 En cas de vol, la déclaration enregistrée auprès des services de la police nationale ou de la gendarmerie.
 En cas de perte, la déclaration doit être *complétée* et *éditée* sur le site : www.service-public.fr ou remplie à la Mairie lors de la demande.
et Un document officiel avec photo (carte étudiant, permis de conduire, carte vitale avec photo ...).

Si doit figurer un nom d'usage :

- L'acte de mariage.
ou L'acte de décès.
ou Autre pièce justifiant l'autorisation (décision de justice...).

Majeur sous protection :

Si le majeur est sous tutelle : (la présence du tuteur est obligatoire) :

- La copie de la décision de justice désignant le tuteur + CNI du tuteur.

Si le majeur est sous curatelle ou curatelle renforcée :

- La copie de la décision de justice de mise sous curatelle.

Vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur le site : passeport.ants.gouv.fr et avoir toute information complémentaire.

Justificatif de nationalité française :

- Certificat de nationalité française,
ou Décret de naturalisation,
ou Déclaration d'acquisition.

Justificatif de domicile : (moins d'un an ou échéancier)

- Une quittance de loyer (organisme ou agence), une facture d'électricité / de gaz / d'eau, une facture de téléphonie fixe ou portable, assurance habitation, le dernier avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, taxe foncière.

En cas d'hébergement :

- Attestation originale de l'hébergeant attestant que la personne est hébergée depuis plus de trois mois.
et Son justificatif de domicile récent (voir liste ci-dessus).
et La photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant (présentation de l'original).

Timbres fiscaux : (achat sur le site timbres.impots.gouv.fr ou débitant de tabac)

- Gratuit pour une première demande ou un renouvellement de CNI.
 25 € en cas de perte ou de vol de l'ancienne CNI.
 86 € pour les passeports.

Rappel : ♦ Toute fausse déclaration est passible de poursuites pénales conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal : de 1 à 2 ans de prison et de 15 000 à 30 000€ d'amende.

Un rendez-vous doit être pris pour établir le titre.

Le demandeur doit être obligatoirement présent au dépôt et au retrait du titre.

Rendez-vous le : à

Attention depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la CNI pour les personnes majeures a été portée à 15 ans. Toute carte, délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Le renouvellement n'est pas obligatoire.